

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2022

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 22                | 16       | 21                        |

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 21            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE  
Le : 07/07/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
07/07/2022

L'an 2022, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 24/06/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2022.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BUIRON Alain à M. BREGERE-MAILLET Jean, M. CAPOIS Guillaume à M. HAGARD Stéphane, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

**Excusé(s)** : M. BALOUZAT Alain

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme SCHAPPACHER Karine

### C2022\_35 – CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi du 4 février 1995 "d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire" modifiée, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

VU l'avis favorable émis par le Comité Technique du Centre de Gestion 77 lors de sa séance du 21 juin 2022.

Considérant la nécessité d'assurer auprès de la population une continuité de service pour les prestations postales courantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** la création d'une Agence Postale Communale, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste relative à l'organisation du service, **charge** Monsieur le Maire d'arrêter les modalités de fonctionnement de l'agence postale communale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 06/07/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

